



TSX : MFI
www.mapleleafoods.com

Relations avec les investisseurs
investor.relations@mapleleaf.com

Relations avec les médias
media.hotline@mapleleaf.com

Les Aliments Maple Leaf crée de la valeur en tant qu'entreprise spécialisée dans les biens de consommation emballés axée sur des objectifs, en procédant à la scission de son entreprise porcine de calibre mondial

Création de deux sociétés ouvertes indépendantes qui auront chacune une focalisation plus marquée en vue d'exécuter leur propre stratégie de croissance et de maintenir leur ferme engagement envers les meilleures pratiques de durabilité

MISSISSAUGA, Ontario, le 9 juillet 2024 – Les Aliments Maple Leaf Inc. (TSX : MFI) (Les Aliments Maple Leaf ou la Société) a annoncé aujourd'hui son plan visant la création notable de valeur en se scindant en deux sociétés ouvertes indépendantes, chacune étant positionnée pour croître et devenir un chef de file dans son secteur.

Les Aliments Maple Leaf poursuivra son ambition d'être l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète, désormais en tant qu'entreprise de biens de consommation emballés plus ciblée et axée sur les marques, qui répondra aux besoins croissants à l'échelle mondiale à l'égard de protéines issues d'une production durable. En procédant à la scission de son entreprise porcine, dont le nom sera annoncé dans les prochains mois, Les Aliments Maple Leaf libérera un fort potentiel de croissance par la création d'un chef de file mondial de la production de viande durable dans les règles de l'art. De plus, elle pourra pleinement tirer parti de son modèle d'entreprise unique pour exploiter son propre potentiel de croissance considérable.

« Cette opération marque le début d'une nouvelle ère qui permettra de mettre en valeur le plein potentiel de deux entreprises exceptionnelles, chacune dotée d'une proposition de valeur et de possibilités de croissance distinctes, a déclaré Curtis Frank, président et chef de la direction de Les Aliments Maple Leaf. En tant que sociétés distinctes, Les Aliments Maple Leaf et la nouvelle Société porcine auront chacune des perspectives prometteuses, un objectif d'exécution précis et leur propre équipe de direction. Qui plus est, elles disposeront de l'indépendance financière voulue pour poursuivre leur propre stratégie de création de valeur, tout en démontrant un engagement sans compromis envers la sécurité et la durabilité. »

Les Aliments Maple Leaf conservera une participation de 19,9 % dans la nouvelle Société porcine, et les deux sociétés concluront un contrat d'approvisionnement en porc à tacite reconduction qui générera de la valeur pour les deux entreprises, tout en leur permettant de saisir les occasions de création de valeur qui s'offrent à chacune d'elles. Aux termes de ce contrat, la nouvelle Société porcine continuera de

fournir à Les Aliments Maple Leaf un approvisionnement sûr en porc durable de haute qualité aux prix du marché pour satisfaire aux besoins de son unité d'exploitation des aliments préparés. Ainsi, la nouvelle Société porcine pourra compter sur un client principal solide tandis qu'elle élargira ses activités déjà importantes auprès de ses clients à l'échelle mondiale. Les Aliments Maple Leaf fournira en retour à la nouvelle Société porcine des services de courtage en Amérique du Nord, ainsi que certains autres services.

Le projet de scission, qui devrait être réalisé en 2025, a été approuvé par le conseil d'administration de Les Aliments Maple Leaf suivant la recommandation d'un comité spécial du conseil composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Ce projet bénéficie du soutien total de l'actionnaire principal et majoritaire de Les Aliments Maple Leaf, soit McCain Capital Inc. et la famille McCain.

Les Aliments Maple Leaf continuera d'être dirigée par Curtis Frank, président et chef de la direction, Adam Grogan, président et chef de l'exploitation, et David Smales, chef des finances. La nouvelle Société porcine évoluera avec une équipe de direction solide et chevronnée dirigée par Dennis Organ, son futur chef de la direction. M. Organ est entré au service de Les Aliments Maple Leaf en février 2023 à titre de président, Complexe porcin. Dirigeant émérite du secteur, il possède plus de 27 ans d'expérience dans l'industrie alimentaire, dont 11 ans auprès de Smithfield Foods, où il a occupé divers postes de haute direction, dont ceux de chef de l'exploitation et de chef de la direction.

« Il s'agit d'une opération judicieuse qui arrive au bon moment, dans la poursuite de notre vision de durabilité et de notre objectif de création de valeur pour tous les actionnaires, a affirmé Michael H. McCain, président-directeur de Les Aliments Maple Leaf. Sous la direction de M. Frank, Les Aliments Maple Leaf est sur la bonne voie pour devenir une entreprise de biens de consommation emballés des plus prospères, tandis que la nouvelle Société porcine, sous la direction de M. Organ, aura les coudées franches pour tirer parti de ses capacités uniques et de sa position de leader dans le secteur afin de profiter de nouvelles perspectives de croissance. »

« J'ai une admiration sans bornes pour ces deux entreprises et une confiance absolue dans le formidable potentiel de cette opération, a poursuivi M. McCain. Nos actionnaires auront la possibilité de participer non pas à une, mais à deux entreprises solides, indépendantes, durables et axées sur des objectifs, chacune dotée d'un mandat clair et d'un profil d'investissement précis. En fait, toutes nos parties prenantes profiteront de la valeur partagée que nous générerons. »

La scission créera de la valeur en misant sur le dynamisme des deux entreprises pour concrétiser :

- Deux occasions d'investissement claires et attrayantes reposant chacune sur une proposition de valeur et une stratégie de croissance distinctes.
- Une exécution mieux focalisée grâce à des équipes de direction spécialisées.
- La pérennité des meilleures pratiques en matière de durabilité au sein des deux entreprises et la volonté ferme de jouer un rôle de premier plan en matière de durabilité.

Les Aliments Maple Leaf – une société canadienne emblématique dotée d'une vision inspirante et de marques de premier plan

Après la réalisation de l'opération, Les Aliments Maple Leaf poursuivra ses activités en tant qu'entreprise ciblée et axée sur des objectifs, spécialisée dans les biens de consommation emballés,

soutenue par des marques et des parts de marché de premier plan dans les domaines de la viande et des protéines végétales. La Société tirera parti de capacités d'innovation éprouvées, d'une chaîne d'approvisionnement de calibre mondial et d'une exposition aux produits de base considérablement réduite. Le plan stratégique de Maple Leaf continuera de servir de boussole essentielle à la Société, qui se concentrera sur la croissance dans le domaine des viandes durables, l'expansion de sa présence sur le marché américain et la diversification de son portefeuille de produits de protéines.

« L'annonce d'aujourd'hui constitue une étape charnière dans le parcours de Les Aliments Maple Leaf qui vise à devenir une grande entreprise de biens de consommation emballés axée sur les marques de renommée mondiale, a déclaré M. Frank. La demande mondiale de protéines issues d'une production durable devrait connaître une croissance considérable et nous avons bâti la bonne plateforme en vue de dégager de la valeur pour les actionnaires en répondant à cette demande. Nos grands projets d'investissement étant achevés, nous récoltons les fruits de ces investissements et nous assistons déjà à une expansion des marges qui devrait se poursuivre. Le moment est bien choisi pour procéder à cette opération, qui permet à Les Aliments Maple Leaf de se positionner sur la voie de la réussite à long terme et nous rapproche de notre objectif de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète. »

La nouvelle Société porcine – création d'une entreprise de calibre mondial dans une perspective de croissance

La nouvelle Société porcine aura les coudées franches pour saisir les occasions de croissance qui s'offrent à elle en tant que société indépendante. L'entreprise porcine de Maple Leaf est déjà un chef de file dans le domaine des produits du porc de première qualité, à valeur ajoutée et issus d'une production durable; elle compte parmi les plus grands producteurs de porc élevé sans antibiotiques en Amérique du Nord et est un important fournisseur de produits de porc élevé sans antibiotiques et de produits de porc conventionnels au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. La nouvelle Société porcine est bien positionnée pour réaliser l'important potentiel de croissance de son entreprise en investissant dans des occasions tant à l'interne qu'à l'externe, y compris en augmentant les volumes, en optimisant les activités et les efficacités et en mettant à profit son portefeuille de produits et ses marges de premier plan dans le secteur.

La nouvelle Société porcine conclura aussi un contrat d'approvisionnement en porc à tacite reconduction avec son principal client en Amérique du Nord, Les Aliments Maple Leaf, et tirera parti du réseau de ventes nord-américain de Les Aliments Maple Leaf grâce à une entente de courtage.

« La nouvelle Société porcine offrira aux investisseurs un accès direct à l'un des principaux producteurs mondiaux de porc à valeur ajoutée, animé d'une réelle volonté de produire de la viande dans les règles de l'art tout en dégagant un rendement financier de premier plan dans le secteur, a affirmé M. Organ, président, Complexe porcin de Les Aliments Maple Leaf et futur chef de la direction de la nouvelle Société porcine. Nous sommes déjà la référence au chapitre des meilleures pratiques en matière de durabilité, de bien-être animal et de production de porc de haute qualité. Nous avons observé un élan positif dans l'entreprise au cours des derniers trimestres dans un contexte où les marchés du porc continuent de se normaliser après plusieurs années de perturbations importantes. Nous sommes donc extrêmement bien positionnés en tant que société autonome pour tirer parti de nos avantages uniques afin de stimuler la croissance et de générer de la valeur. »

Modalités et échéancier de l'opération et futures mises à jour

L'information détaillée concernant l'opération et la nouvelle Société porcine, y compris les états financiers détachés et l'information financière pro forma indiquant l'incidence attendue de la scission, sera incluse dans le prospectus et la circulaire d'information qui seront remis aux actionnaires dans le cadre de l'opération.

La direction a formulé des estimations provisoires à l'égard des principales données financières concernant la nouvelle Société porcine et les activités que conservera Les Aliments Maple Leaf après la scission, ce qui donne aux investisseurs une idée de la taille de chaque entreprise. Ces estimations provisoires sont fondées sur la période des douze derniers mois terminée le 31 mars 2024 et comprennent une estimation des incidences de l'opération.

- Le BAIIA ajusté pro forma (au sens défini ci-après) de la nouvelle Société porcine pour la période en question se serait établi à environ 70 M\$, soit environ 180 M\$ après ajustement en fonction des conditions de marché normales (au sens défini ci-après).
- Le BAIIA ajusté pro forma de Les Aliments Maple Leaf, compte non tenu des activités du secteur porcin, pour la période en question se serait établi à environ 395 M\$.

Il s'agit uniquement d'estimations provisoires qui devraient changer. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS et estimations provisoires de la direction à l'égard de certains renseignements financiers » pour obtenir d'autres renseignements importants sur ces estimations et les calculs connexes. Chacune de ces données devrait être mise au point avant la scission, et l'information financière complète sera présentée dans le prospectus et la circulaire d'information qui seront déposés dans le cadre de l'opération.

L'opération sera assujettie à l'approbation des actionnaires à une assemblée extraordinaire des actionnaires de Les Aliments Maple Leaf, outre les approbations usuelles, notamment l'obtention de tous les consentements de tiers requis. À la réalisation de la scission, les actionnaires existants de Les Aliments Maple Leaf devraient recevoir une distribution proportionnelle d'actions de la nouvelle Société porcine (sous réserve de la conservation par Les Aliments Maple Leaf d'une participation de 19,9 %) et, par conséquent, ils détiendront à la fois des actions de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine. En outre, les actionnaires McCain et Les Aliments Maple Leaf ont convenu de conclure avec la nouvelle Société porcine, à la clôture, une convention de gouvernance qui énoncera les droits et les obligations des parties, dont l'engagement des actionnaires McCain et de Les Aliments Maple Leaf à détenir les actions de la nouvelle Société porcine pendant 24 mois après la clôture de l'opération (sous réserve des exceptions d'usage), comme preuve de leur engagement envers la réussite à long terme de l'entreprise.

L'opération devrait être structurée sous forme de scission avec remboursement de capital. Dans la mesure où des actions de la nouvelle Société porcine (que ce soit en totalité ou en partie) ne peuvent être distribuées au moyen d'un remboursement de capital, il est prévu que la Société distribuera ces actions de la nouvelle Société porcine à titre de dividendes. Comme Les Aliments Maple Leaf a déterminé qu'elle ne remplirait pas les conditions exigées pour bénéficier d'une structure libre d'impôt, l'opération devrait entraîner la réalisation d'un gain imposable pour Les Aliments Maple Leaf. De plus amples renseignements, y compris sur les incidences fiscales, seront fournis dans la circulaire d'information.

BMO Marchés des capitaux et Centerview Partners agissent en qualité de conseillers financiers de Les Aliments Maple Leaf, et Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. agit en qualité de conseiller juridique. Torys LLP agit en qualité de conseiller juridique du comité spécial.

Le comité spécial a demandé à RBC Marchés des Capitaux un avis quant au caractère équitable, sur le plan financier, de la contrepartie que recevront les actionnaires de Les Aliments Maple Leaf autres que les actionnaires McCain (les « actionnaires publics ») dans le cadre de l'opération. RBC Marchés des Capitaux a remis au comité spécial et au conseil d'administration de Les Aliments Maple Leaf un avis, daté du 8 juillet 2024, indiquant que, à cette date, en fonction et sous réserve de plusieurs facteurs, hypothèses, réserves et limites qui y sont énoncés, la contrepartie que recevront les actionnaires publics dans le cadre de l'opération est équitable sur le plan financier pour eux.

Information sur la conférence téléphonique visant les marchés financiers et la présentation à l'intention des investisseurs

Une conférence téléphonique aura lieu à 8 h (heure de l'Est) le 9 juillet 2024 pour discuter de l'annonce. Pour y participer, veuillez composer le 416 764-8650 ou le 1 888 664-6383. Ceux qui ne sont pas en mesure d'y participer à l'heure prévue pourront écouter l'enregistrement qui sera disponible une heure après la fin de l'événement, au 416 764-8677 ou au 1 888 390-0541 (code d'accès : 776294#).

On peut également assister à la webdiffusion de l'annonce à 8 h (heure de l'Est) le 9 juillet 2024 en s'inscrivant [ici](#).

Une présentation aux investisseurs concernant l'annonce sera affichée dans la section « [Événements et présentations](#) » du site Web de Les Aliments Maple Leaf.

Mesures financières non conformes aux IFRS et estimations provisoires de la direction à l'égard de certains renseignements financiers

Le tableau qui suit présente les estimations provisoires qu'a formulées la direction à l'égard de certains renseignements financiers concernant la nouvelle Société porcine et les activités que conservera Les Aliments Maple Leaf après la scission. Ces estimations provisoires n'ont pas été auditées ou examinées par un tiers; elles sont tirées d'informations de gestion interne et rendent compte des ventes et de la répartition des coûts, notamment en ce qui a trait aux frais du siège social, ainsi que d'autres estimations et ajustements, chacune de ces estimations étant de nature provisoire et susceptible d'être modifiée.

La direction croit que ces estimations provisoires sont utiles pour donner une idée de la taille relative des entreprises à la scission. Chacune de ces données devrait être mise au point avant la scission. Les renseignements financiers complets seront présentés dans le prospectus et la circulaire d'information qui seront déposés dans le cadre de l'opération.

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Période des douze derniers mois terminée le 31 mars 2024			
	Nouvelle Société porcine	Les Aliments Maple Leaf ¹	Éliminations	Les Aliments Maple Leaf Inc. – chiffres consolidés
Ventes	1 652 \$ ²	3 553 \$ ³	(355) \$ ⁴	4 850 \$ ⁵
BAIIA ajusté	72 \$ ⁶	397 \$ ⁷	- \$	469 \$ ^{5,8}
Marge du BAIIA ajusté ⁹	4,4 %	11,2 %		9,7 %
Estimation de l'incidence potentielle de la scission ¹⁰	~0 \$ - (3)	~0 \$ - (2)		
BAIIA ajusté pro forma ¹¹	~70 \$	~395 \$		
Marge du BAIIA ajusté pro forma ¹²	~4 %	~11 %		
Estimation de l'incidence potentielle de la normalisation du marché ¹³	~110 \$ - 115 \$			
BAIIA ajusté normalisé pro forma ¹⁴	~180 \$			
Marge du BAIIA ajusté normalisé pro forma ¹⁵	~10 % - 11 %			

Notes :

- (1) Désigne les activités qui seront conservées par Les Aliments Maple Leaf Inc. après la scission.
- (2) Correspond à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard des ventes (à Les Aliments Maple Leaf et à des tierces parties externes) attribuables aux activités qui seront transférées à la nouvelle Société porcine à la scission pour la période de présentation.
- (3) Correspond à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard des ventes attribuables aux activités qui seront conservées par Les Aliments Maple Leaf après la scission pour la période de présentation.
- (4) Correspond principalement à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard des ventes de la nouvelle Société porcine à Les Aliments Maple Leaf pour la période de présentation.
- (5) Chiffres calculés en additionnant les résultats présentés antérieurement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2024 puis en soustrayant les résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Ces résultats sont présentés dans les rapports de gestion de la Société déposés sur SEDAR et SEDAR+ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le trimestre clos le 31 mars 2024 et le trimestre clos le 31 mars 2023.
- (6) Correspond à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard de la tranche du BAIIA ajusté consolidé attribuable à la nouvelle Société porcine pour la période de présentation. Comme il est indiqué plus haut, cette estimation est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission.
- (7) Correspond à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard de la tranche du BAIIA ajusté consolidé attribuable à Les Aliments Maple Leaf (au sens défini à la note (1) ci-dessus) pour la période de présentation. Comme il est indiqué plus haut, cette estimation est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission.
- (8) Pour la définition du BAIIA ajusté (consolidé) et un rapprochement du BAIIA ajusté (consolidé) pour les périodes indiquées à la note (4) ci-dessus avec le résultat net consolidé pour les périodes en question, il y a lieu de se reporter aux rapports de gestion de la Société déposés sur SEDAR et SEDAR+ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le trimestre clos le 31 mars 2024 et le trimestre clos le 31 mars 2023.
- (9) S'entend du BAIIA ajusté divisé par les ventes. Cette mesure est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission de la même manière que les mesures à partir desquelles elle est dérivée, comme il est indiqué ci-dessus.
- (10) Correspond à l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard de l'incidence potentielle sur le BAIIA ajusté de la nouvelle Société porcine et de Les Aliments Maple Leaf (au sens défini à la note (1) ci-dessus), respectivement, si la scission avait eu lieu le 1^{er} avril 2023. Cette donnée correspond principalement à l'estimation que fait la direction des éléments suivants : (i) une baisse du BAIIA ajusté de la nouvelle Société porcine et une hausse correspondante du BAIIA ajusté de Les Aliments Maple Leaf du fait de l'incidence prévue du contrat d'approvisionnement et d'autres ententes contractuelles qui devraient être conclues dans le cadre de la scission, (ii) les frais liés au statut de société ouverte qui auraient été engagés par la nouvelle Société porcine, et (iii) la réaffectation de certain frais de vente et

charges générales et administratives de la nouvelle Société porcine à Les Aliments Maple Leaf. Comme il est indiqué plus haut, cette estimation est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission.

- (11) S'entend du BAIIA ajusté plus l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard de l'incidence potentielle de la scission décrite dans la note (10) plus haut, et compte tenu des réserves énoncées dans cette note.
- (12) S'entend du BAIIA ajusté pro forma, décrit à la note (11) ci-dessus, divisé par les ventes. Cette mesure est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission de la même manière que les mesures à partir desquelles elle est dérivée, comme il est indiqué ci-dessus.
- (13) Présentée à titre indicatif seulement en fonction des estimations et des hypothèses de la direction, afin de montrer quelle aurait pu être l'incidence potentielle sur le BAIIA ajusté pro forma des conditions de marché durant la période de présentation s'il s'était agi de conditions de marché normales, lesquelles s'entendent de la moyenne quinquennale antérieure à la pandémie (2015 – 2019) (les « conditions de marché normales »). Les conditions de marché réelles durant la période de présentation ont été sensiblement différentes des conditions de marché normales. Par conséquent, rien ne garantit que le BAIIA ajusté pro forma réel aurait été assujéti à l'incidence indiquée si les conditions de marché normales avaient prévalu durant la période de présentation, ni que les conditions de marché futures réelles correspondront aux conditions de marché normales. Cette mesure ne représente pas les résultats financiers éventuels au cours de périodes futures.
- (14) S'entend du BAIIA ajusté pro forma, décrit à la note (11) ci-dessus, plus l'estimation provisoire qu'a établie la direction à l'égard de l'incidence potentielle si les conditions de marché durant la période de présentation avaient été des conditions de marché normales, compte tenu des réserves énoncées dans la note (13) ci-dessus. Cette mesure est présentée à titre indicatif seulement et ne représente pas les résultats financiers éventuels au cours de périodes futures.
- (15) S'entend du BAIIA ajusté normalisé pro forma, décrit à la note (14) ci-dessus, divisé par les ventes. Cette mesure est présentée à titre indicatif seulement et est fondée sur les estimations et les hypothèses de la direction. Cette mesure est susceptible de changer et devrait être mise au point avant la scission de la même manière que les mesures à partir desquelles elle est dérivée, comme il est indiqué ci-dessus. Les conditions de marché réelles durant la période de présentation étaient considérablement différentes des conditions de marché normales, et rien ne garantit que la marge du BAIIA ajusté pro forma réelle aurait été touchée de la manière indiquée si les conditions de marché normales avaient prévalu au cours de la période de présentation ou que les conditions de marché futures réelles constitueront des conditions de marché normales. Cette mesure ne représente pas les résultats financiers éventuels au cours de périodes futures.

Le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté pro forma, le BAIIA ajusté normalisé pro forma et les marges connexes, tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-dessus, ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et n'ont pas de signification normalisée aux termes des IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés ouvertes, et elles ne doivent pas être considérées comme des substituts d'autres mesures financières établies conformément aux IFRS.

Énoncés prospectifs

Le présent document et les communications publiques, verbales ou écrites, de la Société contiennent souvent des « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés sont fondés sur les attentes, les estimations, les projections, les croyances, les jugements et les hypothèses actuelles en fonction de l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif a été formulé, à la lumière de l'expérience de la Société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés concernent, entre autres, les objectifs, les buts, les opinions, les plans, les cibles, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la Société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions telles que « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « concevoir », « cibler », « entreprendre », « voir », « indiquer », « maintenir », « explorer », « entraîner », « échéancier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspectives », « viser », « proposer », « but » et d'expressions similaires suggérant des événements

ou des résultats futurs. Ces énoncés ne constituent pas des garanties au sujet du rendement futur et comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les faits réels diffèrent sensiblement de ceux qui y sont prévus. La Société croit que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, mais que rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Le lecteur ne devrait pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs.

L'information prospective spécifique contenue dans le présent document peut comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant ce qui suit :

- les avantages prévus de la scission de Les Aliments Maple Leaf en deux sociétés ouvertes indépendantes, notamment le potentiel de croissance de chaque société, son modèle d'affaires, sa proposition de valeur et sa capacité d'être un chef de file dans son domaine;
- la structure de l'opération en tant que scission avec remboursement de capital et les incidences fiscales prévues;
- le moment prévu de la réalisation de la scission;
- le moment et l'obtention de l'approbation des actionnaires à l'égard de l'opération et l'obtention des autres approbations usuelles, y compris les consentements de tiers;
- la structure organisationnelle de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine après la scission, y compris la participation de 19,9 % de Les Aliments Maple Leaf dans la nouvelle Société porcine, outre la conclusion et les avantages du contrat d'approvisionnement en porc à tacite reconduction devant intervenir entre les deux sociétés;
- les conditions concurrentielles et la capacité de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine de livrer concurrence sur les marchés où elles exercent leurs activités;
- l'exécution de la stratégie commerciale de Les Aliments Maple Leaf après la scission, y compris le développement et le calendrier prévu des initiatives commerciales, l'expansion et le repositionnement de la marque, l'investissement et le rendement dans la catégorie des protéines végétales, ainsi que l'investissement dans des occasions de croissance et les rendements attendus connexes;
- l'exécution de la stratégie commerciale de la nouvelle Société porcine après la scission, y compris l'accroissement des volumes, l'optimisation des efficiences en matière d'exploitation et de transformation, ainsi que la mise à profit du portefeuille de produits et des marges de premier plan dans le secteur;
- la composition des équipes de direction de chaque société et leur capacité à concrétiser la stratégie commerciale, la proposition de valeur et les perspectives de croissance de chaque société;
- la capacité de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine à atteindre leurs objectifs respectifs en matière de durabilité;
- l'évolution des attentes des clients et des consommateurs en matière de durabilité;
- le rendement futur, notamment en ce qui concerne les objectifs, les buts et les cibles d'ordre financier ainsi que la dynamique des marchés mondiaux du porc.

Les énoncés prospectifs reposent sur certaines attentes et hypothèses importantes formulées à l'égard de Les Aliments Maple Leaf ou de la nouvelle Société porcine, selon le cas. Ces facteurs et hypothèses

sont fondés sur les renseignements dont dispose actuellement la Société, y compris des renseignements qu'elle a obtenus auprès de sources tierces, et comprennent, sans s'y limiter :

- les attentes et les hypothèses concernant le moment et la réalisation de la scission de Les Aliments Maple Leaf en deux sociétés ouvertes indépendantes et le succès de cette scission;
- les attentes concernant l'adaptation des activités et de la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'évolution du comportement des clients et des consommateurs, des tendances économiques (notamment sur les marchés mondiaux du porc), des taux de change, de la dynamique du commerce international et de l'accès aux capitaux, y compris la présence ou l'absence possible de changements structurels associés à la reprise économique depuis la pandémie;
- l'environnement concurrentiel, les conditions connexes du marché et les mesures des parts de marché, la croissance ou la contraction des catégories, le comportement attendu des concurrents et des clients, outre les tendances des préférences des consommateurs;
- le succès de la stratégie commerciale de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine ainsi que la relation entre la tarification, l'inflation, le volume et les ventes des produits de chaque société;
- les prix courants des produits de base (en particulier sur les marchés du porc et des aliments pour animaux), les taux d'intérêt, les taux d'imposition et les taux de change;
- la situation économique du Canada, des États-Unis, du Japon et de la Chine, la dynamique sociopolitique entre ces pays, en plus de la capacité de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine d'accéder aux marchés et de se procurer des ingrédients et d'autres intrants compte tenu des perturbations sociopolitiques mondiales, ainsi que l'incidence continue des conflits mondiaux sur l'inflation, le commerce et les marchés;
- la propagation de maladies animales exotiques (y compris la PPA et la grippe aviaire), les stratégies de préparation pour gérer cette propagation et les répercussions sur tous les marchés des protéines;
- la disponibilité des capitaux et l'accès à ceux-ci pour financer les besoins futurs en immobilisations et les activités courantes;
- la disponibilité d'une couverture d'assurance pour gérer l'exposition à certains risques de responsabilité;
- les lois réglementaires, fiscales et environnementales en vigueur;
- les coûts d'exploitation et le rendement futurs, y compris la capacité de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine de réaliser des efficiences en matière d'exploitation et de maintenir les volumes de ventes, la rotation des stocks et la rotation des comptes clients.

Les lecteurs sont prévenus que ces hypothèses pourraient se révéler erronées en totalité ou en partie et que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés, sous-entendus ou projetés dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent, entre autres, les risques associés aux éléments suivants :

- la possibilité que la scission de Les Aliments Maple Leaf en deux sociétés ouvertes indépendantes ne se déroule pas comme prévu, notamment en raison du non-respect des conditions de l'opération;

- la possibilité que la scission ne soit pas réalisée dans le délai prévu ou qu'elle ne le soit pas du tout;
- la capacité des sociétés scindées de réussir en tant que sociétés ouvertes autonomes;
- la possibilité que la scission ne produise pas les avantages escomptés;
- les effets imprévus de l'annonce ou de la mise en œuvre de la scission sur le cours des titres de la Société et/ou sur le rendement financier de la Société;
- les tendances macroéconomiques, y compris l'inflation, le comportement des consommateurs, les indicateurs de récession, la disponibilité de la main-d'œuvre, la dynamique du marché du travail et les tendances du commerce international (y compris les marchés mondiaux du porc);
- les résultats de l'exécution des plans d'affaires de Les Aliments Maple Leaf et de la nouvelle Société porcine, la mesure dans laquelle leurs avantages sont réalisés ou non, outre le moment où ces avantages sont réalisés, y compris les répercussions sur les flux de trésorerie;
- la concurrence, les conditions du marché et les activités des concurrents et des clients, y compris l'expansion ou la contraction de catégories clés, les pressions inflationnistes, la dynamique du marché du porc et les marges à l'exportation au Japon;
- la santé du bétail, y compris l'incidence d'éventuelles pandémies;
- le commerce international et l'accès aux marchés et aux approvisionnements, ainsi que les dynamiques sociales, politiques et économiques, y compris les conflits mondiaux;
- le rendement d'exploitation, y compris les niveaux d'exploitation de fabrication, les taux d'exécution des commandes et les pénalités;
- la disponibilité des capitaux et l'accès à ceux-ci, ainsi que la conformité aux clauses restrictives des facilités de crédit;
- l'exécution de projets d'immobilisations et les investissements de maintien;
- la salubrité des aliments, la responsabilité des consommateurs et les rappels de produits;
- le changement climatique, la réglementation sur le climat et le rendement de chaque société en matière de durabilité;
- la gestion stratégique des risques;
- les acquisitions et les dessaisissements;
- les fluctuations des marchés de la dette et des actions;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change;
- les actifs et passifs des régimes de retraite;
- la nature cyclique du coût du porc et de l'offre de porcs ainsi que la nature concurrentielle du marché du porc en général;
- l'efficacité des stratégies de couverture des produits de base et des taux d'intérêt;
- l'incidence des variations de la valeur marchande des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- le système de gestion de l'approvisionnement pour la volaille au Canada;
- la disponibilité des ingrédients pour les protéines végétales;
- la propriété intellectuelle, y compris l'innovation de produits, le développement de produits, la stratégie de marque et la protection des marques de commerce;
- la consolidation des activités et l'accent mis sur les protéines;
- le recours à des fabricants à façon;
- la réputation;

- les conditions météorologiques;
- la conformité à la réglementation gouvernementale et l'adaptation aux changements législatifs;
- les réclamations juridiques réelles et imminentes;
- les tendances de consommation ainsi que les changements dans les goûts des consommateurs et leurs habitudes d'achat;
- les règlements environnementaux et les passifs environnementaux éventuels;
- la consolidation du commerce de détail;
- les questions d'emploi, y compris le respect du droit du travail dans de nombreux territoires, les éventuels arrêts de travail en raison du non-renouvellement de conventions collectives, le recrutement et le maintien en poste de personnel qualifié, la dépendance envers le personnel clé et la planification de la relève;
- le prix des produits;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement de chaque société;
- les autres facteurs décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La Société tient à préciser au lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive.

Des renseignements supplémentaires sur les facteurs de risque sont présentés à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Le lecteur est invité à examiner cette rubrique attentivement. D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document ne sont valables qu'à la date des présentes. Sauf exigence contraire de la loi, la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à modifier publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de faits nouveaux ou pour d'autres raisons. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont expressément visés par la présente mise en garde.

À propos de Les Aliments Maple Leaf Inc.

Les Aliments Maple Leaf est une société carboneutre qui a pour vision de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable de la planète, et de fabriquer des produits alimentaires de façon responsable sous des marques de premier plan comme Maple Leaf^{MD}, Maple Leaf Prime^{MD}, Maple Leaf Natural Selections^{MD}, Schneiders^{MD}, Schneiders^{MD} Country Naturals^{MD}, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MD}, Lightlife^{MD} et Field Roast^{MD}. La Société emploie environ 13 500 personnes et exerce ses activités principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie. Le siège social de la société est situé à Mississauga, en Ontario, et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole MFI.

SOURCE : Les Aliments Maple Leaf Inc.